

---

**Nombre de membres en**

**exercice** : 14

**Présents** : 8

**Votants** : 11

**Absents** : 3

**Excusés** : 0

**Séance du 11 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 11 avril l'assemblée régulièrement convoquée le 4 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Jacques STROH

**Présents** : Jean-Jacques STROH, Agnès VERNHES, José PINTO, Philippe DE CARVALHO, Clément LAGUERRE, Bruno PATROUX, Michel PONS, Christine SIMOND-FERRON.

**Représentés** : Joseph DE CARVALHO représenté par José PINTO, Marie-Noëlle SALVAING représentée par Agnès VERNHES, Patrick LASSOUJADE représenté par Jean-Jacques STROH.

**Absents et excusés** : Antony GOUDEFROYE, Patrick JAMET et Joël MARTINEZ

**Secrétaire de la séance** : Christine SIMOND-FERRON.

---

**Ordre du jour** :

- Vote du CFU (Compte Financier Unique),
- Affectation du résultat de fonctionnement 2024,
- Vote du taux d'imposition des taxes directes locales 2025,
- Vote du montant des subventions allouées aux Associations,
- Vote du montant de subvention allouée à l'Association "Les Gardiens de las gleyzes",
- Vote du montant de la subvention allouée à l'Association "École d'Aïkido et de Budo Ariègeois",
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 18h15

**Délibérations du conseil :**

**DE 2025 004 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 :**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme VERNHES, 1<sup>ère</sup> Adjointe pour la présentation du CFU et quitte la salle du conseil municipal.

Elle rappelle aux membres du Conseil présents que le Compte Financier Unique est la fusion du Compte administratif établi par l'ordonnateur et du Compte de Gestion établi par le Percepteur.

Elle présente les résultats suivants pour l'année 2024 :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire Totale	<b>A</b>	180 135,10	196 356,71	376 491,81
	Recettes réalisées (1)	<b>B</b>	45 857,83	205 384,72	251 242,55
	Restes à réaliser	<b>C</b>	136 987,61	284 192,30	251 242,55
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	<b>D</b>	136 987,61	284 192,30	421 179,91
	Dépenses réalisées	<b>E</b>	117 135,70	130 000,31	247 136,01
	Restes à réaliser	<b>F</b>	3 530,70	0,00	3 530,70
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	<b>G=B-E</b>	-71 277,87	75 384,41	4 106,54
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	<b>H</b>	-43147,49	87 835,59	44 688,10
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	<b>G+H</b>	-114 425,36	163 220,00	48 794,64
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	<b>I=C-F</b>	-3 530,70	0,00	-3 530,70
Résultat cumulé	Excédent/déficit	<b>G+H+I</b>	-117 956,06	163 220,00	45 263,94

***Votée à l'unanimité.***

**DE 2025 005 : Affectation du résultat de fonctionnement 2024 :**

Après le vote du CFU, Monsieur le Maire reprend sa place.

Il présente et propose l'affectation de résultat de fonctionnement 2024 suivante :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	87 835,59
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021) :	109 172,61
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT : 75 384,11</b>	
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024 : 163 220,00	
<b>A. EXCÉDENT AU 31/12/2024 163 220,00</b>	
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. – 1068 : 117 956,06	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :	0,00
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – recette 002) :	45 263,94
<b>B. DÉFICIT AU 31/12/2024 0,00</b>	
Déficit résiduel à reporter – dépense 002 :	0,00

**Votée à l'unanimité.**

**DE 2025 006 : Délibération pour le vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (THs, TFPB, TFPNB) afin d'élaborer le budget primitif 2025.

Monsieur le Maire rappelle que le taux de TFPB départemental a été entièrement absorbé par le taux communal en 2022.

Il rappelle qu'il faut voter le taux de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires, sinon celui-ci ne sera pas reversé à la commune.

Il propose de ne pas changer les taux pour 2025.

Taxe Foncière (Bâti) : Taux 2024 : 43,24 % - prévision 2025 : 43,24 %

Taxe Foncière (non bâti) : Taux 2024 : 121,53 % - prévision 2025 : 121,53 %

Taxe Habitation (résidences secondaires) : Taux 2024 : 13,89 % - prévision 2025 : 13,89 %.

**Votée à l'unanimité.**

**DE 2025 007 : Délibération pour le vote du montant des subventions allouées aux associations :**

Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions aux associations communales et extra-communales.

Il propose de les imputer sur l'article 65748 du budget prévisionnel 2025.

Il propose les montants suivants :

<b>Associations</b>	<b>Montant proposé</b>
Fédération des Moulins	30,00 €
Association Princesse Dayana	60,00 €
UST XV	50,00 €
Amicale des Pompiers de Vèbre	80,00 €
AICA d'AULOS-SINSAT	700,00 €
Comité de Fêtes La Sinsatoise	1 900,00 €
Association Départementale des Secrétaires de Mairies de l'Ariège	30,00 €
<b>Total</b>	<b>2 850,00 €</b>

**Votée à l'unanimité.**

**DE 2025 008 : Délibération pour le vote du montant de la subvention allouée à l'école d'Aïkido et de Budo Ariègeoise :**

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à l'Association « École d'Aïkido et Budo Ariègeoise ».

Il propose d'imputer la somme sur l'article 65748 du budget prévisionnel 2025.

Il rappelle que **Madame SIMOND-FERRON Christine étant présidente de l'Association ne prend part ni au vote ni au débat.**

<i>Associations</i>	<i>Montant proposé</i>
<i>École d'Aïkido et de Budo Ariègeoise</i>	<b>30,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>30,00 €</b>

**Votée à l'unanimité.**

**DE 2025 009 : Délibération pour le vote du montant des subventions allouées à l'AFP (Association Foncière Pastorale) et à l'Association des Gardiens de las Gleyzes :**

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à l'Association « École d'Aïkido et Budo Ariègeoise ».

Il propose d'imputer la somme sur l'article 65748 du budget prévisionnel 2025.

Il rappelle que **Madame SALVAING Marie-Noëlle étant présidente de l'AFP de Sinsat le Quié et de l'Association « Les Gardiens de las Gleizes » ne prend part ni au vote ni au débat.**

<i>Associations</i>	<i>Montant proposé</i>
<i>AFP DE SINSAT LE QUIÉ</i>	<b>151,00 €</b>
<i>LES GARDIENS DE LAS GLEIZES</i>	<b>50,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>201,00 €</b>

**Votée à l'unanimité.**

**Questions diverses :**

**✓ Assignation TA par SCI DEMIJU :**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal présents, qu'avec Mme SALVAING, M. PINTO, M. DE CARVALHO, ils ont rencontré l'avocat chargé des intérêts de la commune dans cette affaire.

De nombreux points ont été abordés au sujet de ce dossier. Monsieur le Maire tient à préciser que la commune a demandé des spécifications sur le permis de construire lors de sa dépose, et que ces demandes n'ont pas été suivies de réponses.

**✓ PanneauPocket :**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a adhéré à PanneauPocket pour la diffusion des informations destinées à la population.

Il précise que l'application est déjà prête à l'utilisation pour la diffusion des informations.

Il demande aux membres présents qui souhaitent distribuer les flyers aux habitants pour l'installation de l'application sur leur portable.

Monsieur Pons se porte volontaire et lors de la distribution expliquera à chaque personne comment installer et utiliser l'application.

**✓ Eau des fontaines :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal présents que le SMDEA a remis l'eau aux fontaines communales.

Le SMDEA préconise l'installation d'un bouton poussoir pour éviter le gaspillage de l'eau potable. Monsieur le Maire propose l'installation d'un robinet classique à condition que celui-ci soit sous la surveillance de Monsieur le Maire délégué pour une consommation inutile.

Après débat, le conseil à l'unanimité, décide l'installation d'un bouton poussoir.

✓ **Parcelle A 253 :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal présents que courant l'année 2024, M. RIVIÈRE Georges a nettoyé la parcelle à côté de la sienne et a demandé la possibilité de l'acquérir.

Après recherches effectuées par le notaire, il s'avère que c'est un bien sans maître. Pour cela, la commune doit suivre une procédure bien définie.

Il explique que M. RIVIÈRE G. a demandé à son notaire de transmettre les documents nécessaires au déroulement de cette procédure avec transmission à la mairie.

Il dit que la commune est toujours en attente de ces documents pour pouvoir avancer sur ce dossier.

Il rappelle que M. DE CARVALHO P est le maire délégué de la commune déléguée d'Aulos est peut donc répondre aux administrés tout en le tenant au courant.

✓ **Barrières :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la mise en place des barrières va être finalisée.

Il demande aux élus présents que lors de questions des habitants des deux communes déléguées, de bien leur expliquer qu'ils auront toujours la possibilité de passer.

Il rappelle que cela a été décidé afin d'assurer la sécurité des habitants lors des périodes de fort afflux de véhicules extérieurs à la commune et que ces barrières ne seront fermées que ces jours-là.

✓ **Habitant de Saint Martin en situation de risques :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la situation de l'état de santé fragilisé du locataire habitant le studio de Saint Martin et les démarches effectuées à ce jour.

Il rappelle également que ce Monsieur ne paie plus ses factures (loyer, eau...Etc.).

Suite à l'intervention des acteurs de l'aide sociale, un médecin expert en psychiatrie l'a rencontré et qu'il préconise d'agir en douceur avec ce Monsieur pour éviter tout débordement.

Il explique qu'il attend de connaître la suite de la procédure afin de les tenir informés de la situation.

✓ **Moulin :**

Un des membres du conseil municipal informe M. le Maire que la meule du moulin ne fonctionne plus car une tige en fer est détachée.

Monsieur le Maire répond qu'il est déjà au courant de la situation et demande à M. LAGUERRE, s'il peut contacter M. ORUS afin de s'organiser pour la réparation.

Il indique que M. DA GRASSA Philippe et M. FAËHN Nicolas, de part leur métier respectif, peuvent se charger de réparer la meule.

✓ **Église de Saint Martin :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le souhait de la propriétaire du château de Gudanes de rénover l'église de Saint Martin, mais que suite à des raisons personnelles elle avait laissé le projet de côté.

Il informe les membres présents qu'elle souhaite reprendre le projet où elle avait laissé. De plus il semblerait que Monsieur le Maire de Château-Verdun ne soit pas contre l'idée d'une rénovation de ce bien commun.

Par conséquent, il propose de rencontrer le Monsieur le Maire de Château-Verdun pour en discuter et voir ce qu'il est possible d'acter.

✓ **Réunion du SDE 09 :**

Monsieur le Maire donne la parole à M. le Maire délégué afin qu'il fasse un point sur la dernière assemblée générale du SDE 09.

Monsieur le Maire délégué informe les membres présents qu'il s'agissait de l'AG pour le vote du BP 2025, et qu'il est question que le SDE 09 investisse dans les bornes de rechargement des véhicules.

Monsieur le Maire reprend la parole et propose aux membres présents d'inviter le Président du SDE 09 sur la commune et de lui offrir un apéritif afin de le remercier pour l'attribution des subventions ainsi que les travaux d'éclairage effectués sur la commune.

***Levée de la séance à 20h52.***